



Rétention d'un permis de conduire (alcool)

Par Visiteur

Bonjour, je viens de me faire contrôler positif pour la première fois à 0,60 mg au 1er contrôle et 0,61mg au deuxième contrôle. Je n'ai pas signé le pv et je voudrais savoir quels sont mes recours sachant que je m'étais arrêté de boire 2 heures et que c'est anormal que c'est réaugmenté..J'aimerais aussi que vous m'expliquiez quelles vont être les démarches à mon encontre .Plus particulièrement je voudrais savoir quand a lieu la visite médicale environ et quelles sont les moyens utilisés lors de cette visite.Je suis actuellement étudiant et il m'arrive de fumer du cannabis pour déstresser, je voulais savoir si il y avait moyen qu'ils le voient.

Merci d'avance

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, je viens de me faire contrôler positif pour la première fois à 0,60 mg au 1er contrôle et 0,61mg au deuxième contrôle. Je n'ai pas signé le pv et je voudrais savoir quels sont mes recours sachant que je m'étais arrêté de boire 2 heures et que c'est anormal que c'est réaugmenté..J'aimerais aussi que vous m'expliquiez quelles vont être les démarches à mon encontre .

Le taux n'a pas augmenté, on ne peut pas dire qu'une différence de 0.01mg soit significative. Ces appareils ne sont pas d'une précision microscopique et il n'y a rien d'irrégulier susceptible d'entraîner la nullité de la procédure.

En conséquence, il n'y a rien à contester à ce niveau.

J'aimerais aussi que vous m'expliquiez quelles vont être les démarches à mon encontre .Plus particulièrement je voudrais savoir quand a lieu la visite médicale environ et quelles sont les moyens utilisés lors de cette visite.

Pour une arrestation pour alcoolémie, on fait une prise de sang dans le cadre de laquelle on mesure le taux de Gamma GT présent dans le foie, sachant qu'un taux important est généralement explicatif d'un alcoolisme régulier.

Il n'y a en principe aucun test de cannabis. En tout état de cause, une telle recherche ne servirait à rien puisque si l'on détectait une trace de cannabis dans votre sang au moment de la visite, on ne pourrait pas vous la reprocher.

Pour la date, impossible à dire, cela dépend des départements et des disponibilités. Cela laisse tout de même généralement quelques mois.

Très cordialement.